

Airvault au sein des possessions pleumartinoises 1545-1678

C'est au milieu du XVI^e siècle que Jean Ysoré, issu de l'une des plus anciennes maisons aristocratiques que nous connaissons bien ici à Pleumartin et qui était une des plus importante de la noblesse du Poitou et de celle de Touraine, devint l'époux de Louise de Liniers.

Louise était la quatrième des cinq enfants de Jacques de Liniers et de Renée de Karaleu. Leurs deux aînés, Plotart et Maubruny, moururent probablement jeunes. Quant à Gilles, le troisième, qui ne survécut que peu d'années à son père, et Marguerite, la dernière, nous allons vous les présenter succinctement.

Le dernier acte dans lequel intervint Gilles de Liniers est une requête que lui présenta dame Bernardine Arembert, veuve de Louis Robin, seigneur de Rochevineuse, pour qu'il lui concédât un banc dans l'église de Neuvy, dont il était le fondateur. Cette affaire resta indécise jusqu'au 10 mars 1548. Laissa-t-il sciemment l'affaire pendante ? Est-ce la mort qui l'empêcha de la terminer ? Toujours est-il que, le 31 mars 1543, ses deux sœurs, Louise et Marguerite, entrèrent en possession de la succession de leur frère.

La baronnie d'Airvault fut, pendant quelques années, indivise entre les deux sœurs. Ainsi, nous retrouvons Marguerite qualifiée de baronne le 18 mai 1545. Elle était alors épouse d'Eustache de Moussy, et veuve de René de la Rochefoucault, chevalier, seigneur de Bayers, etc... Mais Airvault resta définitivement à Louise sa sœur, qui se maria, le 11 avril 1545, à **Jean Ysoré, chevalier, seigneur de Bossay, Pleumartin**, etc., auquel elle apporta le château, la châtelainie, la terre, la seigneurie et la baronnie d'Airvault, dont elle rendit aveu au vicomte de Thouars le 20 octobre 1551. Elle décéda avant le 11 septembre 1562, date d'une sentence de la sénéchaussée de Thouars relative au rachat après décès.

Peu d'années après le mariage de Jean et de Louise, le roi Henri II¹, cédant à l'humble supplication de Louise de Liniers, dame d'Airvault (Oyreveau), contenant que ladite ville d' Airvault est assise sur la rivière de Thouet et close de fort anciennes murailles, boulevards, pont-levis et fossés ; en laquelle ville il y a un château fort, une belle et grosse abbaye ; « située en un pays fertile en bled et autres fruits et est sur les marches d'Anjou et de Poitou distant de Thouars, Bressuire et Parthenay de cinq à six lieues... et aussi pour le soulagement des habitants de ladite ville et autres bourgs... plusieurs marchands de nos pays de Normandie, Orléans, Touraine et autres lieux passants par ladite ville allant aux foires du Poitou. » créa et établit dans cette ville, (« au jour de lundi, un marché par chacune semaine, » et ordonna « que au dit jour de lundi il n'y eut d'autres marchés à 4 lieues à la ronde. »



Ruines du vieux château

Quelques années plus tard, et c'est le dernier fait de la vie seigneuriale de Jean Ysoré, la ville d'Airvault fut honorée d'une illustre visite, et il y a de fortes chances qu'il eût été présent, pour recevoir les augustes voyageurs.

Le 22 septembre 1565, Charles IX, revenant de ce long voyage durant lequel il dota la France des ordonnances de Roussillon² et prépara celle de Moulins, vint dîner à Airvault, « qui est une belle petite ville, » dit Abel Jouan dans son Itinéraire, et de là, s'en fut coucher à Ayron. Le roi était accompagné de Henri de Navarre, alors l'espoir du parti protestant.

¹ Lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye, au mois de mars 1541.

² Par son ordonnance du 4 août 1565, donnée au château de Roussillon, sur le Rhône, Charles IX fixa au 1er janvier le commencement de l'année pour toute la France, et publia un édit par lequel il modifiait les avantages qu'il avait accordés aux huguenots par l'édit de pacification, et dont la célèbre ordonnance dite de Moulins ne fut que la confirmation.

Jean Ysoré mourut vers 1567, et son fils René lui succéda, du moins les premiers actes qui le concernent sont de cette année. Nous voici rendus à une époque où, après un siècle environ de paix et de tranquillité, la ville d'Airvault va voir de nouveau la guerre à ses portes; ses rues et ses places envahies ; la vie et la fortune de ses habitants menacées ; heureuse encore de ne pas avoir été exposée à se trouver le centre d'une bataille, le point de mire d'une attaque acharnée, l'objet d'une défense désespérée ; cela ne tint qu'à un retard de quelques heures et à l'indiscipline de quelques troupes, autrement la bataille de Moncontour se fût appelée la bataille d'Airvault.

Poitiers était assiégé par l'armée protestante sous les ordres de Coligny (août 1569), dont les détachements battaient la campagne et se répandaient au loin ; les pays d'Airvault, de Moncontour, Saint-Jouin et Saint-Loup étaient pleins de huguenots, le plus souvent de reîtres qui emmenaient blé et vin et jusqu'aux meubles et ustensiles. Une de ces bandes de pillards s'établit à Airvault, momentanément du moins, et le capitaine qui la commandait voulut sans doute utiliser ses loisirs d'une manière profitable aux intérêts de ses coreligionnaires. Entre autres expéditions, il alla s'emparer à Barrou du blé provenant des dîmes que les habitants de ce bourg devaient à l'abbaye de Saint-Jouin, ce qui donna lieu, le 24 mai 1570, à une enquête.

Quelques semaines après (le 3 octobre 1569), Coligny, qui s'était vu forcé de lever le siège de Poitiers, se retirait en toute hâte sur Airvault, devant l'armée du duc d'Anjou, lorsque, par suite d'une mésintelligence survenue parmi les chefs et de l'insubordination des reîtres, qui refusèrent de marcher si leurs montres³ ne leur étaient payées, les protestants furent atteints dans les plaines de Moncontour.



L'église



la porte fortifiée laisse apparaître une herse

Les résultats de cette bataille, où l'amiral, blessé à la bouche, faillit périr, eussent été la ruine du parti protestant, si le duc d'Anjou avait poursuivi les Huguenots et si Coligny n'avait auparavant pris ses dispositions. L'amiral, avant la bataille, voulant se ménager une retraite en cas de revers, et s'assurer d'un passage sur le Thouet, fit occuper la ville d'Airvault par le capitaine Laubouynière-Chaillé, y fit conduire ses bagages, et plus tard, lorsque blessé, épuisé par la fatigue et par le sang qu'il perdait, il dut quitter le champ de bataille, ce fut sur cette ville qu'il se retira, suivi d'une partie de l'armée, dans sa fuite vers Parthenay.

La retraite des protestants à travers la ville d'Airvault fut marquée par une stratégie de terres brûlées ; pour se venger de leurs ennemis et retarder leur marche, ils incendièrent le château. Un motif de haine personnelle pouvait bien avoir encore armé la main des huguenots dans la circonstance.

René Ysoré, le seigneur d'Airvault, occupait une haute position à la cour de Charles IX. Il était aimé et estimé du duc d'Anjou, détesté par les protestants ; il combattait dans les rangs catholiques, et le jour même il avait contribué d'une manière efficace à leur défaite. Il fut même probablement heureux pour Coligny qu'une blessure grave (il en perdit la jambe) eût contraint René de se retirer du champ de bataille, car il est à croire que le désir de sauver son château et sa ville seigneuriale des dangers qui les menaçaient l'eût attaché à la poursuite des protestants, et que leur retraite n'eût point été si paisible.

Le duc de Montpensier, envoyé par le roi Charles IX pour combattre les huguenots, qui, sous les ordres de La Noue, avaient vengé par de nombreuses victoires leurs coreligionnaires massacrés dans la nuit funeste de la Saint-Barthélemy, arriva à Airvault avec son armée le 1er août 1573, et y coucha dans sa marche sur Saint-Maixent.

³Les rôles de montre, dans leur forme la plus courante, ont une structure interne qui, pour des raisons tout à la fois militaires, financières et sociales, fait apparaître la hiérarchie des gens de guerre. Ceux-ci sont en effet classés selon leur appartenance à la catégorie des chevaliers bannerets, des chevaliers bacheliers, des écuyers ou des gens de trait (archers ou arbalétriers). C'est en effet en fonction de ces catégories que l'administration ducale fixait le tarif des gages.

Peu d'années après (1581), René Ysoré mourut, et Honorat son fils lui succéda ; il était dès lors chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Blaye, vice-amiral de Guyenne, Poitou et Aunis.

Le 1er juin 1584, messire Jacques de Marays, écuyer, seigneur du Petit-Maulay, capitaine du château d'Airvault, rendit hommage au vicomte de Thouars de cette châellenie, comme procureur spécialement fondé d'Honorat Ysoré.

À la fin du mois d'avril ou les premiers jours de mai 1586, les protestants, qui venaient de voir avorter une entreprise qu'ils avaient dirigée contre la ville de Parthenay, et que la vigilance des habitants avait déjouée, voulurent venger l'honneur de leurs armes ; ils se portèrent sur Airvault d'abord et sur Saint-Loup ensuite, au nombre d'environ 1 200 hommes, mais ils y furent également repoussés.

Quelques jours après, Honorat Ysoré se rendit à Parthenay, et ayant réuni sa compagnie aux troupes qui s'y trouvaient sous les ordres du comte du Lude, gouverneur de la province, des sieurs de Montsoreau et de la Châtaigneraie, il parvint à rassembler de 300 à 400 cuirassiers et Albanais, et se mit à leur tête à la poursuite des huguenots qui battaient la campagne. Ayant rencontré, le 5 mai, à la Maison-Blanche, près Vouzailles, les compagnies des sieurs de la Fenestre et de Fouestat, il les mit en déroute et fit les deux capitaines prisonniers⁴.



Le cuvier



Porte arrière du château

Ce furent probablement les derniers faits d'armes de ce jeune seigneur, qui mourut la même année, âgé seulement de 25 ans, peut-être des suites de blessures reçues dans cet engagement.

À Honorat Ysoré succéda René, son fils, alors mineur, qui, sous la tutelle de Madeleine Babou de la Bourdaizière, son épouse, le 28 septembre 1626, rendit un aveu, au château de Thouars, de sa terre et seigneurie d'Airvault.

L'année suivante, ayant fait remonter au roi Louis XIII « qu'il aurait plu au feu roi Henri III accorder et octroyer à feu Honorat Ysoré », aussi baron d'Airvault, son père, des lettres en forme de chartes données à Paris, au mois de septembre 1583, portant création du marché pour être tenu le jour de jeudi de chaque semaine en la ville d'Airvault lui appartenant... « qu'il aurait craint que l'on le voulût troubler en la jouissance d'icelle, pour

n'avoir obtenu les lettres de confirmation du feu roi Henri le Grand, que Dieu absolve, n'y celles du Roy à présent régnant ; Sa Majesté très humblement suppliée les lui a octroyées et continué et confirmé en autant que besoing est, et de nouveau octroye ledit establissement de marché, le jeudi de chaque semaine, en ladite ville d'Airvault. Donnée à Paris le 15 jour de juin 1627 ; signé Louis, et, sur le reply, par le roi, de Lomenye. »

Vers la fin de sa vie, et ce fut le fait le plus remarquable de son existence comme seigneur d'Airvault, René obtint du duc de Thouars que cette baronnie fût élevée au rang de marquisat. Il rend en effet à ce seigneur un aveu pour « son château, terre, seigneurie, ville, châellenie, baronnie et marquisat d'Airvault. Lesdits chasteaux et ville renfermés de hautes murailles, tours, fossés et remparts, pont-levis et toute autre forteresse, lesdites tours et murailles à marche pied et défenses ; ladite terre d'Airvault érigée en marquisat, conformément à vos lettres patentes (Henry de la Trémoille, duc de Thouars) du 24 avril 1651. »

⁴ Si l'on en croit Briquet (Histoire de Niort), le roi de Navarre, revenant de Montsoreau, où il attendait le comte de Soissons et le sieur de Colombières, aurait, peu de mois après, traversé Airvault en se rendant à la Rochelle ; mais l'itinéraire donné par M. Berger de Xivrey indique qu'il en passa seulement à peu de distance, ayant séjourné à Moutcontour le 29 septembre, puis à Saint-Loup le 30, etc.

Vue des remparts



René dut mourir peu après, et laissa à Georges Ysoré, son fils et successeur, le soin de faire valider par le roi le titre dont Henry de la Trémoille avait bien voulu favoriser sa terre. Georges ne faillit point à la recommandation paternelle, et il obtint de Louis XIV les lettres patentes qui suivent :

« Louis, par la grâce de Dieu... salut... Comme nous avons tout sujet de satisfaction des grands et continuels services que notre aimé et féal conseiller en nos conseils et notre lieutenant général au gouvernement de Touraine, Georges Ysoré, marquis de Pleumartin, et baron d'Airvault, nous a rendus tant près notre personne qu'en nos armées, par une affection et fidélité inviolable... Considérant d'ailleurs l'antiquité de sa noblesse et le rang que ses prédécesseurs ont tenu dans ladite province, et les dépendances de ladite baronnie, de laquelle sont tenus à mouvance 242 fiefs et arrière-fiefs relevant de la duché de Thouars, dont ladite baronnie est échue en partage à ses prédécesseurs.

« A ces causes nous, de notre propre mouvement et autorités royale avons créé et érigé, par ces présentes signées de notre main, ladite baronnie, seigneurie et

haute justice d'Airvault, en nom, titre et dignité de marquisat, pour jouir d'icelui par ledit sieur Yzoré et ses enfants mâles nés et à naître, avec tous les honneurs, prérogatives, prééminences, tant en paix qu'en guerre. Voulons et nous plait que tous les vassaux, tenants noblement ou en roture de la mouvance dudit marquisat, fassent et baillent dorénavant leurs hommages, reprises de fiefs, adveux et dénombrements et déclarations audit sieur marquis et à ses dits successeurs à toujours, au nom et titre de marquis d'Airvault que ces présentes, nos lettres de création et d'érection il fasse enregistrer, et de leur contenu jouir et user ledit sieur marquis d'Airvault ses dits enfants et successeurs seigneurs dudit marquisat pleinement, paisiblement et perpétuellement. Nous avons fait mettre notre scel à ses dites pièces. Donné à Saint- Jean-de-Luz, au mois de may, l'an de grâce mil six cents soixante, et de notre règne le 17e. » Signé Louis, et sur le reply,» Par le roy, De Loménie.



Remparts, face arrière

Le mois précédent, Georges avait triomphé du mauvais vouloir de Michel Poncet, abbé d'Airvault, qui, méconnaissant ses droits, avait fait ôter violemment du banc seigneurial placé dans le chœur de son église, les armoiries dont il était décoré. La terre d'Airvault ne resta pas longtemps entre les mains de Jean Ysoré, son fils. Ayant été saisie elle fut acquise par dame Thérèse Charron, veuve de René-Élisée Darrot, écuyer, seigneur de la Poupelinière, qui obtint par lettres patentes du mois de juin 1678, données à Saint-Germainen-Laye, confirmation decelles de 1660, qui érigèrent la baronnie d'Airvault en marquisat, en faveur de la famille Ysoré.

C'est ainsi que se termina la gouvernance de la famille de Pleumartin sur les terres d'Airvault. Cependant la famille gardera le nom d'Hervault jusqu'au dernier marquis de Pleumartin connu sous le nom de Marie Louis Jules Antoine Ysoré de Pleumartin d'Hervault.



Entrée du château

